

A l'attention de Monsieur Lessmeister, Commissaire Enquêteur

Suite à l'avis d'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale du projet d'ouverture de carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit sur la commune de Villamblain, et pour faire suite à ma visite du 24 août à la mairie de Villamblain, je me permets de vous soumettre les questions suivantes :

A propos de l'implantation :

- Pourquoi une quatrième carrière sur notre secteur ? Comment s'applique ici le plan régional permettant d'optimiser les carrières existantes ?
- Au regard des nuisances sonores, vibrations dues à l'utilisation d'explosifs, trafics des camions opérant dans le cadre de l'exploitation, comment est-il possible d'installer une carrière aussi proche des habitations ?
- Notre secteur dispose peu de zone boisée, pourquoi retenir une parcelle telle que celle-ci et opérer un déboisement de plus d'un hectare ?
- Un autre point d'étonnement concerne ces terres reconnues fertiles qui seraient abandonnées pendant 30 années. Comment cela est-il possible puisque que le gouvernement exhorte à la préservation des terres agricoles ?
- La pertinence de l'implantation se pose aussi puisqu'à proximité, au lieu-dit la Mouise, une carrière a été abandonnée en raison de la mauvaise qualité de la pierre produite ?
- Les distances des différentes habitations citées sont incomplètes dans le dossier fourni : « *Les habitations les plus proches, à vol d oiseau, sont les suivantes (Cf. Figure 1) : Le hameau Les Hôtels, à environ 220 m au sud du projet ; Les habitations de Villiers, à environ 630 m à l est du projet ; Les habitations de Liconcy, à environ 950 m à l ouest du projet ; Le hameau de Machelainville, à environ m au nord-ouest du projet ; Les habitations de Belle-vue, à environ m à l ouest du projet ; Le hameau de Loupille, à environ m au nord-ouest du projet ; Les habitations de la Pierre-Percée à environ m à l ouest du projet ; Les habitations de Sorency, à environ m au sud-est du projet.* » Il serait convenable de les renseigner. Et approximatives page 67 de l'étude d'impact R 15082201.
- Le site classé de la motte médiévale de Nids, l'une des dernières mottes de la Beauce, est-elle réellement située hors du tracé des 5 kilomètres de la carrière, comme le montre la carte présente dans le dossier ? Merci de préciser ce point.

A propos du trafic routier :

- Concernant la D955, les chiffres indiqués dans le dossier présenté sont, à mon avis, sous-estimés. Depuis 2016, le trafic s'est nettement intensifié et le pourcentage de poids lourds s'est renforcé. Un panneau indicateur de vitesse est présent dans la traversée de notre commune de Tournois. La prochaine analyse des données sera une base d'informations à valider par les services du Département.
- Par ailleurs, l'usage des GPS, entraine ce que j'appelle des dégâts collatéraux. Des poids lourds traversent maintenant nos villages et hameaux pour rejoindre les différents axes routiers. Les routes ne sont pas métrées pour une telle circulation entraînant une dégradation rapide des routes, des accotements et des trottoirs.
- De nouveaux dangers liés au bruit, à la vitesse et à l'incivilité des conducteurs apparaissent. Je suis inquiète de l'augmentation significative de camions de la carrière dont la zone de chalandise est à la fois locale et s'étend sur le nord-ouest du département. Sans compter le trafic entre les filiales et clients de la société BSCR.

- Comment gérer ces nouveaux dangers dans nos communes rurales où le réseau routier n'est pas adapté au transport des matériaux de la carrière ?
- Le risque du point d'accès à la carrière sur la D955 a-t-il été évalué ?

A propos des tirs de mine :

- Plusieurs habitations sont à environ 200 mètres du site de la carrière. Les retombées des tirs de mines sont estimées à 300 mètres en moyenne et peuvent aller jusqu'à 600 mètres. Comment est-il possible d'envisager des tirs de mines ici, si proches des habitations ?
- Quels en sont les effets sur les habitants et la faune locale ?
- Quelles en sont les répercussions sur les bâtiments présents ?
- Quels sont les incidences possibles sur le sous-sol ?
- Comment éviter la déstabilisation des terrains ? Et quels contrôles seront effectués ?

A propos de la nappe de Beauce :

- J'ai noté dans l'étude d'impact « la sensibilité de la nappe de Beauce aux polluants et ses karsts ». Cette mention pose question :
- De nombreux captages agricoles sont présents, un rabattement ou un détournement de la nappe serait à craindre, comment l'entreprise maîtrise ce risque ?
- Les matériaux bruts vont subir des opérations de concassage, de criblage et de lavage, d'où provient et quelle est la quantité d'eau nécessaire pour cette opération ?
- En termes de pollution, les conséquences seraient dramatiques, quels sont les moyens mis en œuvre pour y remédier ?
- Les incidences éventuelles sur la source de trop plein de la Conie ont-elles été évaluées ? Quelles sont-elles ? Qu'est-il fait pour les contrer si risques il y a ?

A propos du déboisement de plus d'un hectare :

- Les milieux naturels sont rares sur notre secteur. Cette zone boisée représente un habitat nécessaire pour la faune et la flore. Qu'advient-il des espèces et de la biodiversité locale ?

A propos des poussières :

- De manière générale les poussières sont considérées comme gênantes ou dangereuses pour la santé (gêne respiratoire, allergènes, lésions nasales), sachant qu'elles présentent la caractéristique de fixer les molécules gazeuses irritantes ou nocives de l'environnement, aggravant ainsi leurs nocivités, je suis très préoccupée. Nous ne sommes pas dans un désert humain. Quels effets sur la santé auront ces poussières libérées lors de leur mise en œuvre (extraction, concassage/criblage), leur stockage et leur transport ? Quel sera le dispositif de suivi des émissions de poussière mis en place ?
- Pour éviter la propagation des poussières, les camions sortiront-ils de la carrière et circuleront-ils sur les différents axes routiers bâchés ?
- Le site de concassage sera-t-il couvert et pourvu d'un système de récupération des poussières ?
- Si oui, que deviennent les poussières générées ?
- Quel sera l'impact des poussières sur les productions agricoles (difficultés de photosynthèse, périmètre des retombées, ...) ?

A propos des bruits :

- Les tirs de mines, le chargement par des pelles, l'alimentation de l'installation de traitement de concassage/criblage, la circulation des camions sur la carrière et le trafic routier estimé à plus de 100 camions par jour, toutes ces opérations sont réputées vibrantes, fracassantes, sonores, comment est-il possible d'autoriser de telles résonnances à 200 mètres d'habitations ?
- Outre les habitants, quelles incidences sur la faune locale ?

A propos du modèle de gestion de la carrière :

- Dans le cadre de la remise en état de cet espace à vocation agricole, quelles sont les techniques mises en œuvre pour restituer des terres de qualité ?
- La démarche d'exploitation par tranches me préoccupe. Une restauration progressive ne rend-elle pas le contrôle plus difficile ?
- Quel organisme contrôle et s'assure des bonnes conditions de stockage de la terre fertile ?
- Comment s'opère le stockage des produits finis ?
- Comment sont limitées les émissions de GES sur le site de cette carrière ?
- Qui contrôle et valide la mise en sécurité des fronts de taille, le nettoyage de l'ensemble des terrains et, d'une manière générale, la suppression de toutes les structures n'ayant pas d'utilité après remise en état du site ?

A propos des déchets :

- Ce carrier semble négliger le recyclage et l'économie circulaire (Etude Impact BSCR-R15082201-Annexe II – Verre - Page 14). Négliger la gestion de la collecte du verre est inquiétante. Sachant que l'industrie du verre demande près de 50.000 tonnes de sables siliceux, la valorisation des ressources apparaît majeure. Briser le verre pour l'intégrer aux ordures ménagères n'est pas une démarche vertueuse. Aussi, je m'interroge légitimement sur sa gestion de remblaiement et de recyclage des ressources secondaires qu'il mènera sur le site de la carrière. Ce carrier agit-il conformément à la réglementation ?
- Quel organisme, contrôle et garanti la conformité des déchets (produits par l'activité de construction) qui vont être utilisés pour combler l'extraction de la roche calcaire ?
- D'où proviennent-ils ? Quelle est la distance maximum de transport des déchets ?
- Quel sera l'avenir de ces terres vouées à l'agriculture, une fois retouchées par des matériaux inertes (perméabilité des sols) ?
- Des propriétaires agricoles bio ont-ils la possibilité de s'installer aux alentours ?

Face à la crise environnementale actuelle, il est difficile de comprendre l'autorisation de la mise en sommeil de plus de 65 hectares de terres agricoles, de déboiser sur plus d'un hectare et de dégrader les conditions et la qualité de vie des familles vivant dans cette zone rurale.

Merci d'avance, de porter l'ensemble de mes questions.